

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 12 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 19 octobre 2017 à 19 h 00, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M.LUTGEN, F.RAGOBERT, C. CAGNAT.

Absents excusés : M. TOUSSAINT, R. LECOLLE (pouvoir à E. CHAPILLON).

Secrétaire de séance : S. PRÉAU.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Désignation des délégués et suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales.
- ❖ Décisions du Maire.
- ❖ Affaires diverses.
- ❖ Questions diverses.

Le Maire a procédé à l'appel des membres du conseil municipal présents, au nombre de 12, et a constaté que le quorum était atteint.

A l'ouverture de la séance, le conseil municipal a désigné Madame Sylvie PRÉAU en qualité de secrétaire de séance.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES PARTIELLES

Il a ensuite rappelé que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés, M. CUMONT Denis et Mme PREAU Sylvie, et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, M. VIGNOL Stéphane et Mme CAGNAT Carine, présents à l'ouverture du scrutin.

Le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, par scrutin de liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le président a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée. Il s'agit de la liste CHANUT composée comme suit :

Titulaires : GIABBANI Valérie, CHANUT Emmanuel, BARON Marie-Christine
Suppléants : PREAU Sylvie, CHAPILLON Eric, RAGOBERT Fabrice.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé un bulletin dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos, et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	13

Proclamation des élus :

La liste CHANUT a obtenu 13 suffrages.

Les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants sont déclarés élus.

Après avoir clos le procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal à l'élection des sénateurs à 19 h 30, Monsieur le Maire poursuit la séance ordinaire du conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, d'ajouter les points suivants :

- ❖ Vote du taux de la taxe d'aménagement,
- ❖ Versement d'une parcelle au domaine public.

CM-2017/46 - URBANISME – TAXE D'AMENAGEMENT (Annule et remplace la délib. n° 2017/39 du 07/02/2017)

Monsieur le Maire rappelle les principes de la taxe d'aménagement qui est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme et dans les communautés urbaines mais pas dans les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme.

Le conseil municipal, vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION:

• **DECIDE** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, reconductible d'année en année. Le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

CM-2017/47 - LOTISSEMENT LE BAS DE BREANDES – VERSEMENT D'UNE PARCELLE AU DOMAINE PUBLIC

L'ancienne parcelle du lotissement Le Bas de Bréandes, initialement cadastrée AH 364, a été divisée en deux parties ainsi renommées : AH 490 et AH 491.

La parcelle AH 490 reste un terrain à bâtir tandis que la parcelle AH 491 a permis la création d'un parking de 5 places dans la rue des Vignerons. Il y a donc lieu de l'intégrer dans le domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'intégrer la parcelle cadastrée AH n° 491 dans le domaine public de la commune.

CM-2017/48- DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2017/20 du 09/10/2017 : Mission maîtrise d'œuvre aménagement du centre bourg – attribution du marché.
- N° 2017/21 du 09/10/2017 : Réfection des trottoirs rue des Sarments, rue de la Treille, rue des Pessiaux et place de la Hotte – attribution du marché.
- N° 2017/22 du 09/10/2017 : Création d'une allée piétonne rue des Vignerons et réfection de l'allée du Colombier – attribution du marché.
- N° 2017/23 du 09/10/2017 : Entretien voirie programme 2017 – attribution du marché.

AFFAIRES DIVERSES

- Salle des mariages : Un règlement de mise à disposition du salon qui se trouve dans la salle des mariages a été établi afin que le club Vivre Ensemble puisse y exercer ses activités de loisirs les mercredis et jeudis après-midis à partir du mois de décembre.

QUESTIONS DIVERSES

M-C. BARON : Informe que la personne contractuelle qui occupera un poste de renfort à l'école maternelle, aux services périscolaires et à l'entretien des locaux, vient d'être recrutée. Elle débutera au retour des vacances de la Toussaint.

Le prochain conseil des écoles aura lieu le jeudi 16 novembre à 17h30.

La personne qui occupe actuellement le poste d'ATSEM à l'école maternelle sera en retraite à compter du 1^{er} novembre prochain.

D.CUMONT : Fait le point sur le compte-rendu suite à la réunion concernant l'aménagement du centre bourg. Il convient d'y apporter quelques modifications avant que la version définitive soit transmise aux conseillers.

S.PRÉAU : Signale que les mauvaises odeurs persistent dans la rue des Saules. L'entreprise BERTRAND, en charge de l'assainissement, s'est rendue sur place pour constater et chercher l'origine du problème mais aucune suite n'a été donnée à cette affaire pour l'instant. M. CHANUT répond que ce sujet sera abordé à l'occasion d'un entretien fixé très prochainement avec un représentant de la société BERTRAND.

M-H. MOUTURAT : Demande où en est la réflexion autour des rythmes scolaires. M-C. BARON répond que ce sera le principal point à aborder lors de la prochaine réunion de la commission des affaires scolaires, dont la date reste à définir.

P.MADELENAT : Demande s'il est prévu de laisser des largeurs de passage suffisantes, sur certaines portions de route, pour permettre l'accessibilité aux engins agricoles. M.CHANUT et M.CUMONT répondent affirmativement.

M. LUTGEN : S'inquiète d'une prolifération importante de chats au lieu-dit Mocquesouris.

F.RAGOBERT : Rend compte de la dernière réunion à laquelle il a assisté au SDIS, qui déplore un manque de personnel par rapport au nombre de véhicules. La mise en place d'un centre d'intervention virtuel est à l'étude, il s'agirait d'un double engagement des pompiers avec un bip personnel qui serait fourni à chacun. Les sacs de l'avant (contenant le nécessaire de premiers secours) sont en cours de distribution auprès des communes dotées d'un centre de première intervention. PERRIGNY devrait prochainement recevoir le sien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.